



Délibération n° 2015 - 64 en date du 12 novembre 2015
portant sur le choix du prestataire pour la pose de compteurs de production et de
sectorisation avec télétransmission avec demande de subvention

Le Conseil Municipal du Monteil au Vicomte s'est réuni à la Mairie le douze novembre deux mil quinze à dix-neuf heures selon convocation en date du six novembre 2015 sous la présidence du Maire, Monsieur Didier MARTINEZ.

Madame Annick DUMEYNIÉ étant désignée comme secrétaire de séance.

Membres	11	
Présents	11	MARTINEZ, MEYER, DUMEYNIÉ, CHASSAGNE, BREDIER, FOURNIER, HARDCASTLE, KERGUSTANT, LECLERC, MAFAITY, REGAT
Représentés		

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses Collègues les termes de la délibération n° 2015-51 en date du 23 septembre 2015, décidant d'engager une procédure pour la pose de compteurs de production et de sectorisation avec télétransmission ;
- expose qu'un appel à candidature a été fait auprès de trois prestataires,
- informe que seuls ont répondu l'entreprise SAUR de Guéret ;
- précise que la Commission des travaux a reçu des représentants de cette entreprise et a examiné leur offre ;
- propose de retenir l'offre présentée par le l'entreprise SAUR.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par l'entreprise SAUR de Guéret pour effectuer la pose de compteurs de production et de sectorisation avec télétransmission pour un coût de 33 650,00 € HT ;
- d'affecter les crédits nécessaires au budget 2016 pour cette opération ;
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment le devis présenté par l'entreprise SAUR.

Pour extrait conforme,
Fait au Monteil au Vicomte,
Le 12 novembre 2015
Le Maire,
Didier MARTINEZ

